



**Ministre de l'Agriculture, de  
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

**Porte-parole du Gouvernement**

Paris, le 1er juillet 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

—  
**Stéphane LE FOLL salue l'entrée en vigueur de la réforme bancaire votée en 2014 encadrant les  
contrats financiers sur les matières premières agricoles**  
—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Porte-parole du Gouvernement, salue l'entrée en vigueur ce jour de la mesure de la loi bancaire encadrant les contrats financiers sur les matières premières agricoles, afin d'améliorer la transparence et le fonctionnement des marchés financiers au profit de l'économie réelle.

Cette disposition a pour objectif, sur le marché français, de préserver le secteur des matières premières agricoles d'une spéculation qui serait déconnectée des fondamentaux agricoles. Elle s'inscrit dans la logique de la politique menée par la France, tant au niveau international au travers du G20 agricole et de la mise en place d'AMIS (*Agricultural Market Information System*) qu'europpéen, dans le cadre de l'élaboration de la directive sur les marchés d'investissement et les instruments financiers.

Le Ministre tient à réaffirmer son souhait que cette mesure s'applique pleinement, tout en permettant aux opérateurs de la transformation et du négoce de s'approvisionner dans le cadre de contrats à date de livraison différée.

---

Contacts presse

**Service de presse de Stéphane LE FOLL** - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; [cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)  
**Service de presse du ministère** - Tel : 01 49 55 60 11 ; [ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

---

**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt**  
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) - [www.alimentation.gouv.fr](http://www.alimentation.gouv.fr)

 @Min\_Agriculture